

2JP  
SARL au capital de 100€  
ZI Saint Ferreol  
Rue Lavoisier  
43100 BRIOUDE

RCS Le Puy en Velay 753 540 467

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 25/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, les associés de la SARL 2JP, représenté par son Gérant, Jean Pierre PAGES, au capital de 100 € se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents:

Jean Pierre PAGES titulaire de----- 80 parts

SAS GD DEVELOPPEMENT titulaire de ----- 20 parts

Soit au total -----100 parts

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires.

Monsieur Jean Pierre PAGES gérant préside l'assemblée.

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.

La discussion est ouverte.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix.

1° RESOLUTION :

La collectivité des associés de 2JP décide de transférer à compter du 25/03/2024 de transférer le siège social de la société à :

23 chemin des Lembertes  
30700 SAINT SIFFRET

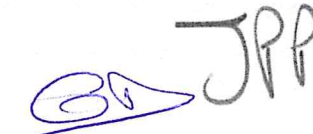
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° RESOLUTION :

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4. Siège social a été modifié en conséquence.

Article 4. Siège social :

Le siège social est fixé :

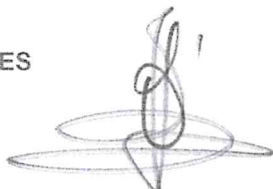
 JPP

23 chemin des Lembertes  
30700 SAINT SIFFRET

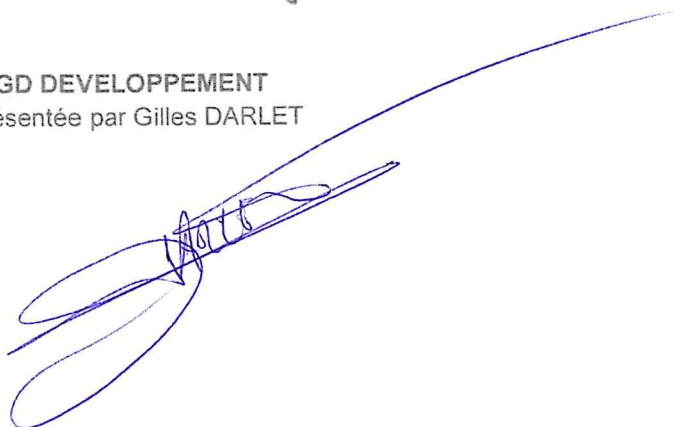
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Jean Pierre PAGES



SAS GD DEVELOPPEMENT  
Représentée par Gilles DARLET



JPP